

Règlements de comptes à la communauté de communes

L'association Canol dénonce vivement, mais sans convaincre, la gestion de la collectivité locale. Au delà, les élus évoquent une manœuvre politique

DÉFICIT «abysmal» du centre aquatique. «Enormes» investissements déjà réalisés et à venir pour le traitement des ordures ménagères. Aides à l'activité industrielle jugées «improductives». Voilà, résumé en quelques phrases, les maux financiers relevés par un collectif de bénévoles à la retraite, sollicité par quelques membres de l'Apade qui a étudié et analysé les comptes du canton de Tarare.

Il faut que ces personnes se présentent devant les électeurs et ne se contentent pas de critiquer

Michel Vergnaud, président des contribuables actifs du Lyonnais (Canol) le dit clairement : «La situation est très mauvaise. C'est à se demander comment ces élus gèrent leur budget familial ! Aucune anticipation n'est faite. Même si les communes ayant créé une partie de leurs compétences à la CCPT, ont légèrement réduit leur train de vie et leur dette, les dépenses courantes de fonctionnement du canton se sont accrues de 49 %». Du côté de la communauté de commune on ne goûte que modérément l'exercice : «C'est une affaire qui commence à



Michel Vergnaud (à droite), président de l'association des contribuables actifs du Lyonnais (Canol) en compagnie de Bernard Guyonnet, un adhérent de Tarare et membre de l'Apade

nous pomper». Maurice Pouilly ne cache pas son irritation, rejoint par l'ensemble des maires du canton et même, et c'est plutôt rare, par le député-maire Robert Lamy. À l'issue du conseil communautaire de jeudi, le président de la CCPT a sorti la grosse artillerie pour démentir les arguments présentés par Canol. À l'appui, un document détaillé, rédigé par le cabinet de conseil KPMG qui aendité un à un les arguments de l'association.

«Un ressentiment ou un intérêt personnel»... «On a constaté partout de la mauvaise gestion, commente Canol. Ici, les élus gèrent au-dessus de leur moyen». En ce qui concerne les ordures ménagères et le centre aquatique, les membres de Canol se contentent de dire : «Il y avait mieux à faire et moins cher.»

«Que des citoyens se regroupent pour accéder aux documents budgétaires, les analyser, est un acte louable en soi. Mais cet exercice trouve sa limite, dès lors que les personnes qui exercent ce contrôle n'ont pas une connaissance suffisante des mécanismes des collectivités territoriales ou pour le moins, en ont une lecture singulière, commente Maurice Pouilly. Par ailleurs, la limite est encore plus vive franchie quand la motivation n'est pas seulement la recherche de l'information mais qu'elle est guidée par un ressentiment ou un intérêt personnel... Il faut que ces

personnes se présentent devant les électeurs et ne se contentent pas de critiquer. Ces associations (Canol et l'Apade) n'auront aucune réponse, comme nous l'ont recommandé les services de l'État. Nous ne leur répondons plus. Ni par courrier, ni par téléphone.»

Marie-Anne Bellon et Geoffrey Mercier

COMMENTAIRE

Le «torchon» brûle

GEOFFREY MERCIER

Justiciers de la comptabilité publique, défenseurs du contribuable victime et traqueurs d'élus dépensiers, les membres de Canol ont ressorti leurs panoplies du placard. On pourra toujours se féliciter que quelques contribuables bien inspirés s'intéressent à la comptabilité publique. À nos impôts. Louable est l'intention. Encore faut-il être irréprochable quand on forme des leçons. Irréprochable dans sa technique d'investigation, irréprochable dans ses motivations. Sur la technique, le cabinet KPMG, certes client de la CCPT, aura répondu sur la pertinence des chiffres communiqués par Canol. Un cabinet qu'on ne pourra pas vraiment qualifier de fantaisiste. Sur les motivations aussi. Force est de constater que les ficelles sont un peu grosses. Lancer en vrac des chiffres qui font sensation ne suffit pas. Même si des éléments étaient solides, ils seraient dissimulés derrière une forêt d'approximations. La édifice s'effondre. Derrière Canol, on retrouve également des membres bien intentionnés de l'Apade, qui auraient trouvé là une nouvelle occasion de prendre pour cible l'exécutif communal. Mais à trop en faire, c'est le crédit de l'association qui s'envole. Au détriment des vraies intentions de ses fondateurs.

Les nombreuses analyses de l'étude sont disponibles sur demande au siège de l'association : Canol BP 19, 69 131 Ecély Cedex. Tél./Fax : 04 78 34 44 87. E-mail : canol@wanadoo.fr

> Une réunion de présentation des résultats est prévue le 21 janvier à 20 h 30, salle du Zenith.

Critiques unanimes

> MAURICE POUILLY

«Les sbires de l'Apade»... «On constate une bonne croissance de la taxe professionnelle se félicite Maurice Pouilly, fustigeant un torchon de désinformations. «Auquai, n'a pas un déficit, mais un déficit social, ce qui est très différent. Pour les ordures ménagères, il est nécessaire d'avoir une politique déterminée plutôt que de prendre du retard par rapport aux autres territoires. Je voudrais tout simplement dire au président de Canol que le canton ne vit pas au-dessus de ses moyens. Non, la CCPT ne fait pas appel à la contribution des contribuables pour augmenter son train de vie ou payer une dette. Les élus gèrent la collectivité en bons pères de famille. J'ai lu que certains élus ont fait obstruction. Ce monsieur n'est jamais venu, il a envoyé ses sbires. Qui sont les mêmes que l'Apade.» M. Pouilly fait référence aux commentaires de Canol qui évoque les pires difficultés pour obtenir des informations. A ce titre le CADA, commission d'accès aux documents administratifs a été saisie à deux reprises. M. Pouilly s'en également pris

personnellement au président de Canol évoquant son peu d'intérêt pour la solidarité.

> ROBERT LAMY

«Malhonnêteté intellectuelle»

«Il y a des limites à la désinformation, elles ont été atteintes. Je partage le point de vue de Maurice Pouilly. Robert Lamy est sorti de sa réserve habituelle pour dénoncer la méthode suite notamment à la parution du dernier bulletin de l'Apade. «Comme le disait Talleyrand, tout ce qui est excessif est insignifiant. Le discours de Canol est incompréhensible et souvent ambigu. Le document (Ndr : le courrier édité par Canol) est nébuleux voire hermétique. Les taux globaux des taxes entre 95 et 2003 pour Tarare sont loin de 50 %. Cela relève de la malhonnêteté intellectuelle. À ceux qui passent leur temps à dénigrer, laissez travailler ceux qui ont été élus par le suffrage universel - ce que eux n'ont jamais eu le courage de faire - ils seront jugés voire sanctionnés par les électeurs.»

G. M

Bernard Guyonnet pointé du doigt

Maurice Pouilly avait prévenu en préambule. Il donnera des noms. Le nom de ceux qu'il considère être derrière ce «sharclément» ne répondant selon lui qu'à des objectifs personnels. En tête Bernard Guyonnet, ancien directeur de l'usine d'incinération. «Mis sur la touche par la société exploitante de l'usine d'incinération, il a juré de

se venger et il se venge sur son ancienne société et sur les élus, a asséné M. Pouilly en séance publique. Il s'est promis de faire fermer l'usine d'incinération. Ça arrivera pas tant qu'une solution départementale ne sera pas trouvée. Il arrive un moment où il faut savoir qu'il y a un retour de bâton, et ça c'est le premier. Les autres sont

tous des gens qui veulent faire passer leurs intérêts particuliers. Contacté hier, M. Guyonnet conteste cette version : «Je n'ai pas été évincé, c'est moi qui ai souhaité quitter l'entreprise. Je sais qu'il y a eu moi marginaliser, ils ont affaire à quelqu'un qui sait de quoi il parle, et ça, ça les gêne.»

G. M

L'expérience de Canol

Canol exerce son droit à demander des comptes à tout agent public de son administration. L'association qui compte aujourd'hui près de 700 adhérents n'en est pas à son coup d'essai. Elle existe depuis octobre 1999 et c'est déjà penchée sur ses dépenses et la gestion des impôts de 11 communes du Nord-Ouest Lyonnais, de la ville de Lyon, du conseil général du Rhône, du conseil régional Rhône-Alpes et du canton de Saint-Laurent-de-Chamousset, entre autres.

Pour ce dernier, l'association a vu sa gène que «les adhérents, demandeurs de cette analyse, ont été dépensés, comme l'explique Michel Vergnaud, président de l'association. «Malgré les investissements pharaoniques, ils ont rapporté à la population. La fiscalité n'a pas augmenté et ce même si la dette est importante. La population active a fortement augmenté et les options prises ont été des résultats corrects. Peut-être que les commanditaires de l'étude auraient pu

se réjouir d'une telle nouveauté... À noter aussi que l'étude portait sur l'avant Escapad' (centre aquatique) et que le canton ne pouvait que croquer en terme de nouveaux emplois. Canol a pour vocation d'encourager un esprit d'économie publique, d'informer et éduquer les citoyens et contribuables sur la gestion des deniers publics dans un esprit de totale objectivité et sans aucun a priori...»

MAB